



MODIFICATION D’HORAIRE

Augmentation de la fréquentation : avant le 15 du mois pour le début du mois suivant
 Diminution de la fréquentation : avant le 15 du mois pour la fin du mois suivant
 La modification prendra effet après réception de la confirmation

L’horaire de base peut être modifié au maximum 2 fois sans frais durant l’année scolaire.
 Toute modification supplémentaire est facturée CHF 50.—

Unité d’Accueil Pour Ecoliers

Uni’Vert L’Entre’Act

1P 2P 3P 4P 5P 6P

Enfant

Nom Prénom

Ancien horaire

UAPE		LU	MA	ME	JE	VE
Matin avant l’école	07h00-08h30					
Matin sans école (pour les 1P)	07h00-11h50					
Midi - repas	11h50-13h30					
Midi avec repas + après midi court	11h50-15h00					
Après-midi sans école	13h00-18h30					
Après-midi après l’école	15h00-18h30					

Nouvel horaire valable dès le

UAPE		LU	MA	ME	JE	VE
Matin avant l’école	07h00-08h30					
Matin sans école (pour les 1P)	07h00-11h50					
Midi - repas	11h50-13h30					
Midi avec repas + après midi court	11h50-15h00					
Après-midi sans école	13h00-18h30					
Après-midi après l’école	15h00-18h30					

Merci de cocher la fréquentation désirée.

Facturé dès le

Remarques :

Lieu et date :

Signature direction UAPE Signature représentant légal

Modification enregistrée dans KIBE : Visa :..... Date :.....